



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/INF/45/8/Add.1
19 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session

**RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION**

Note du Secrétaire général

Additif

A ses 73e à 76e séances plénières, tenues le 29 avril et les 3, 13 et 17 mai 1991, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 45/258, 45/259, 45/260, 45/261, 45/262, 45/263, 45/264, 45/257 B, 45/265 et 45/266, ainsi que les décisions 45/325 B, 45/402 B et 45/456. En conséquence, le document A/INF/45/8 et Corr.1 doit être modifié comme suit :

1. Page 6

a) Lire la dernière entrée comme suit :

45/257 Assistance spéciale d'urgence à Haïti*

Résolution A (A/45/L.44/Rev.1)	86	21 décembre 1990
Résolution B (A/45/L.50/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	86	17 mai 1991

b) Ajouter :

**45/261 Date et lieu de la huitième session
de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement
(A/45/L.46)**

79 b) 3 mai 1991

* Le texte de la résolution 45/257, mentionnée à la page 6 du document A/INF/45/8, doit être considéré comme celui de la résolution 45/257 A, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale le 17 mai.

45/262	Assistance d'urgence au Costa Rica et au Panama (A/45/L.45)	86	3 mai 1991
45/263	Assistance au Bangladesh frappé par un cyclone dévastateur (A/45/L.45/Rev.1)	86	13 mai 1991
45/264	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/45/L.49)	117	13 mai 1991

2. Page 31

Après la résolution 45/256, insérer :

45/258	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/45/903 et A/45/L.47)	134	3 mai 1991
45/259	Modifications du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies (A/45/898/Add.1)	126	3 mai 1991
45/260	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (A/45/1006)	156	3 mai 1991
45/265	Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (A/45/1014)	132	17 mai 1991
45/266	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/45/1013)	157	17 mai 1991

3. Page 36 [A. ELECTIONS ET NOMINATIONS]

Lire comme suit la décision 45/325 :

45/325	Nomination d'un membre et d'un membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies		
	Décision A (A/45/866; A/45/PV.72) ..	17 h)	21 décembre 1990
	Décision B (A/45/866/Add.1; A/45/PV.74)	17 h)	3 mai 1991

/...

4. Page 37 [B. AUTRES DECISIONS]

Lire comme suit la deuxième entrée :

45/402	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions à examiner (A/45/250 et Corr.1, A/45/250/Add.1, A/45/251 et Add.1 à 6, A/45/252 et Add.1 à 6, A/45/235, A/45/237, A/45/238, A/45/239, A/45/240, A/45/241; A/45/PV.3, 13, 30, 65, 71, 73 et 75	8	21 et 28 septembre, 15 octobre et 11 et 21 décembre 1990, 29 avril et 13 mai 1991
--------	--	---	---

5. Page 42

Après la décision 45/453, ajouter :

45/456	Conditions d'emploi et rémunération des fonctionnaires de rang supérieur autres que les fonctionnaires du Secrétariat - membres du Corps commun d'inspection (A/45/900/Add.1, par.5; A/C.5/45/75; A/45/PV.74)	118	3 mai 1991
--------	---	-----	------------

6. Page 56. DECISIONS

A. ELECTIONS

Ajouter au texte de la décision 45/325 un deuxième paragraphe ainsi conçu :

45/325. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies**

B

A sa 74e séance plénière, le 3 mai 1991, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 1/, a nommé M. Leonid Bidny (Union des Républiques socialistes soviétiques) membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat commençant le 3 mai et prenant fin le 31 décembre 1991.

** En conséquence, le texte de la décision 45/325, qui figure à la page 56 du document A/INF/45/8, doit être considéré comme le texte de la décision 45/325 A, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale le 3 mai.

1/ A/45/866/Add.1.

7. Page 58

Après le cinquième paragraphe, ajouter :

45/502. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions à examiner***

B

A sa 73e séance plénière, le 29 avril 1991, l'Assemblée générale a décidé de rouvrir l'examen des points suivants de l'ordre du jour :

Point 17 h) : Nomination d'un membre et d'un membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

Point 79 b) : Développement et coopération économique internationale : commerce et développement;

Point 118 : Budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991;

Point 126 c) : Questions relatives au personnel : autres questions relatives au personnel.

L'Assemblée a également décidé d'examiner le point 79 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et de renvoyer les points 17 h), 126 c) et 118 à la Cinquième Commission.

Toujours à sa 73e séance plénière, l'Assemblée générale, à la demande du Secrétaire général 2/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-cinquième session la question intitulée :

"Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :

a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;

b) Activités diverses"

et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

*** En conséquence, le texte de la décision 45/402, reproduit aux pages 57 et 58 du document A/INF/45/8 et Corr.1, doit être considéré comme celui de la décision 45/402 A, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale le 29 avril.

A sa 75e séance plénière, le 13 mai 1991, l'Assemblée générale, à la demande du Secrétaire général 3/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-cinquième session une question intitulée :

"Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental"

et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

8. Page 22

Après la décision 45/453, ajouter :

45/456. Conditions d'emploi et rémunération des fonctionnaires de rang supérieur autres que les fonctionnaires du Secrétariat membres du Corps commun d'inspection

A sa 74e séance plénière, le 3 mai 1991, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 4/, a décidé de reporter à sa quarante-sixième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des fonctionnaires de rang supérieur autres que les fonctionnaires du Secrétariat membres du Corps commun d'inspection 5/.

3/ A/45/241 et Add.1.

4/ A/45/900/Add.1, par. 5.

5/ A/C.5/45/75.

